



Compte-rendu d'examen de la conception
(Attestation de conformité du projet d'installation ANC au regard des
prescriptions réglementaires)
Installation d'assainissement non collectif

Objet : Commune de N° de parcelle :
N° dossier : - N° de Permis Construire (Le cas échéant) :

Localisation de l'installation	Propriétaire de l'immeuble
Adresse de l'installation : <input type="text" value="MALAKOFF"/> <input type="text" value="36360"/> <input type="text" value="LUCAY LE MALE"/>	<input type="text" value="ALLIANCE BERRY"/> <input type="text" value="ENERGIES VERTES"/>
Section et numéro de la parcelle : <input type="text" value="WK 20"/>	<input type="text" value="4 RUE DE TALLEYRAND"/>
Tel Propriétaire <input type="text"/>	<input type="text" value="36600"/> <input type="text" value="VALENCAY"/>

Occupant de l'immeuble (si différent du propriétaire) Tél:

Nom : Prénom :

Vu l'étude définition de filière réalisée par le bureau d'études
Vu l'avis du contrôle de conception réalisé par SAUR le

Décision du Représentant du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le projet d'installation d'assainissement est :

- CONFORME** à l'arrêté du 07/09/2009 modifié par l'arrêté du 07/03/2012 ou à l'arrêté du 21/07/2015
- Dans le cas où une ventilation est nécessaire, celle-ci devra être installée et opérationnelle lors du contrôle de réalisation. Son absence sera un motif de non-conformité et donnera lieu à une contre-visite facturable.
- NON CONFORME** à l'arrêté du 07/09/2009 modifié par l'arrêté du 07/03/2012 ou à l'arrêté du 21/07/2015

Le

Important :

- Le demandeur communiquera cette décision au constructeur et à l'installateur.
- Pour permettre l'organisation du contrôle de réalisation des travaux avant remblaiement, Le propriétaire devra prévenir SAUR au 06.64.68.36.25 ou anc.indre@saur.com afin de pouvoir fixer un rendez-vous pour en contrôler la bonne exécution des travaux.
- Conformément à la législation en vigueur, les contrôles obligatoires au titre du SPANC donnent lieu à facturation auprès de l'utilisateur du service.

Références réglementaires

-Code Général des Collectivités Territoriales.
-Arrêté du 07 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 07/03/2012 fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif
-Arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif
-Norme AFNOR DTU64.1 2012
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique pour la gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif. Le recueil des informations correspondantes, entrepris par SAUR, s'inscrit spécifiquement dans le cadre de la mission qui lui a été confiée au titre de l'article L2224-8 du code général des collectivités territoriales. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, le pétitionnaire bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Pour exercer ce droit, il pourra s'adresser sur simple demande écrite au service clientèle SAUR.



Compte-rendu d'examen de la conception
Attestation de conformité du projet d'installation ANC au regard des
prescriptions réglementaires
Installation d'assainissement non collectif

N° de dossier:	Référence Saphir:	N° de Permis Construire (Le cas échéant):
<input type="text" value="562253"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nom du contrôleur:	Date du contrôle:	Date de réception du dossier :
<input type="text" value="C.Nevu"/>	<input type="text" value="10/03/2021"/>	<input type="text" value="25/02/2021"/>

Localisation de l'installation

Rue	<input type="text" value="MALAKOFF"/>
Code postal / Commune	<input type="text" value="36360"/> <input type="text" value="LUCAY LE MALE"/>
Section et numéro de la parcelle	<input type="text" value="WK 20"/>

Propriétaire de l'immeuble

Nom	<input type="text" value="ALLIANCE BERRY"/>
Prénom	<input type="text" value="ENERGIES VERTES"/>
Rue	<input type="text" value="4 RUE DE TALLEYRAND"/>
Code Postal / Commune	<input type="text" value="36600"/> <input type="text" value="VALENCAY"/>
Tel	<input type="text"/>

Occupant de l'immeuble

(si différent du propriétaire)

Nom	<input type="text" value="ALLIANCE BERRY"/>
Prénom	<input type="text" value="ENERGIES VERTES"/>
Tel	<input type="text"/>

Pièces fournies dans le dossier

Présence dans le dossier

- Un formulaire de demande dument complété Oui Non
- Un plan de situation de la parcelle Oui Non
- Un plan de masse et d'implantation du projet de l'installation d'assainissement non collectif, sur base cadastrale (échelle 1/200 ou 1/500) est-il fourni ? Oui Non
- Un plan en coupe de la filière et de l'habitation est recommandé. Est-il fourni ? Oui Non
(profil en long sur lequel sont portées la ligne cotée du terrain naturel, la ligne cotée des fils d'eau et les dimensions de chaque ouvrage)
- Un plan descriptif de l'habitation (rez de chaussée et étages), et bâtiment(s) annexes si raccordé est-il fourni ? Oui Non
- Le contenu de l'étude de définition de la filière est-il suffisant pour contrôler le projet ? Oui Non
- Les attestations et études particulières nécessaires au projet sont-elles fournies ? Oui Non Non nécessaires

Données du projet

Coordonnées du concepteur (propriétaire ou Bureau d'études)

Nom:	<input type="text" value="ALLIANCE BERRY ENERGIES VERTES"/>
Adresse:	<input type="text"/>
Tel :	<input type="text"/>

Nature du projet	<input checked="" type="radio"/> Construction Neuve <input type="radio"/> Réhabilitation <input type="radio"/> Autre :	<input type="text"/>
Type de résidence	<input type="radio"/> Principale <input type="radio"/> Secondaire <input type="radio"/> Location <input checked="" type="radio"/> Autre :	<input type="text" value="Local social unité de méthanisation"/>

Nombre de pièces principales:	<input type="text" value="2"/>	Nombre d'occupants	<input type="text" value="3"/>
Capacité d'accueil (établissement recevant du public) :	<input type="text"/>	=> Nombre d'EH :	<input type="text" value="2"/>

Contraintes Sanitaires et Environnementales

Captages d'eau

L'installation est-elle située dans un périmètre de protection de captage ? Oui Non

L'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique de ce périmètre prévoit-il des prescriptions spécifiques relatives à l'ANC ? Oui Non

L'installation est-elle située à moins de 35 m d'un puits déclaré pour la consommation humaine ? Oui Non

Autres zones à enjeu sanitaire et/ou environnemental

L'installation est-elle dans une zone de lutte contre les moustiques définie par arrêt préfectoral ou municipal ? Oui Non

L'installation est-elle dans une zone à proximité d'une baignade dans le cas où le profil de baignade a identifié l'installation ou le groupe d'installations d'ANC parmi les sources de pollution de l'eau de baignade ? Oui Non

L'installation est-elle dans une zone définie par arrêté du maire ou du préfet, dans laquelle l'ANC a un impact sanitaire sur un usage sensible ? Oui Non

L'installation est-elle dans une zone identifiée par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) démontrant une contamination des masses d'eau par l'ANC sur les têtes de bassin et les masses d'eau ? Oui Non

Définition de la filière (installations de moins de 20 EH)

PRETRAITEMENT

Les eaux ménagères et les eaux vannes sont-elles prétraitées séparément ? Oui Non

Ouvrages	Volume proposé par le pétitionnaire (en L)
Fosse toutes eaux	3000
Préfiltre Décolloïdeur Intégré	

FOSSE

Le volume de la fosse est-il suffisant ? Oui Non

Si non, volume suggéré

m3

Si fosse enfouie sous une zone de circulation, une dalle de répartition est-elle prévue ? Oui Non Sans objet

Si présence de nappe, une dalle d'amarrage est-elle prévue ? Oui Non Sans objet

VENTILATION

Une ventilation primaire est-elle prévue ? Oui Non

Une ventilation secondaire est-elle prévue ? Oui Non

Un extracteur est-il prévu ?

Oui Non

Si oui, quel type d'extracteur :

Statique

Un positionnement de la ventilation est-il prévu (entrée d'air amont prétraitement, raccordement aval fosse, sortie au dessus des locaux habités)

Oui Non Sans objet

BAC A GRAISSE

La fosse toutes eaux est-elle située à plus de 10 m de l'habitation ? Oui Non

Un bac à graisse est-il souhaitable ? Oui Non

Le volume du bac à graisse est-il adapté ? Oui Non Sans objet

Si non, volume suggéré

L

Observations complémentaires sur le prétraitement proposé :

TRAITEMENT

Type de traitement proposé :

- Tranchée d'épandage Lit d'épandage Lit filtrant vertical non drainé Lit filtrant vertical drainé
 Lit filtrant horizontal Terre d'infiltration Lit filtrant à massif de zéolite Filières agréées
 Toilettes sèches

Filières Agréées

Type	Marque	Nom/Référence	No Agrément	Capacité (EH)
FILIERE COMPACTE	PREMIER TECH AQUA	ECOFLO	2016-003-ext11	5

Le projet respecte-t-il l'avis d'agrément ?

Oui Non

Le projet respecte-t-il le guide utilisateur ?

Oui Non

L'implantation du traitement est-il compatible avec les aménagements du terrain ?

Oui Non

Le dimensionnement est-il adapté au logement ?

Oui Non

Le traitement est-il adapté aux contraintes de sol (perméabilité, nappe, pente, proximité de l'évacuation des eaux pluviales....) ?

Oui Non

La distance par rapport à un ouvrage fondé est-elle supérieure à 5 m ?

Oui Non

La distance par rapport à la limite de la parcelle est-elle supérieure à 3 m ?

Oui Non

La distance par rapport à la végétation (arbres) est-elle supérieure à 3 m ?

Oui Non

Observations complémentaires sur le traitement proposé :

RELEVAGE

Un poste de relevage est-il prévu? Oui Non

Si oui : En amont du prétraitement En amont du traitement En aval du traitement

REJET/EVACUATION DES EFFLUENTS TRAITES

Quel est le lieu prévu pour l'évacuation/rejet des effluents traités ?

Infiltration Fossé Cours d'eau Puits d'infiltration Réseau Pluvial Autre

Si Autre, préciser : Réseau d'eaux pluviales puis vers bassin de rétention

La perméabilité est-elle suffisante pour l'infiltration ?

Oui Non

Rejet vers le milieu superficiel (fossé, cours d'eau, Réseau pluvial)

- Existe-t-il une autorisation de rejet écrite du gestionnaire du milieu récepteur prévu? Oui Non Sans objet
- Date de l'autorisation

Rejet par puits d'infiltration

- Existe-t-il une autorisation communale ? Oui Non Sans objet
- Date de l'autorisation

Demande de documents complémentaires

Documents demandés : Oui Non

Type de documents demandés :

Documents fournis : Oui Non Sans objet

Date de réception :

Documents satisfaisants ? Oui Non Sans objet

AVIS DU CONTROLEUR









































CONFORME à l'arrêté du 07/09/2009 modifié par l'arrêté du 07/03/2012 ou à l'arrêté du 21/07/2015

Dans le cas où une ventilation est nécessaire, celle-ci devra être installée et opérationnelle lors du contrôle de réalisation. Son absence sera un motif de non-conformité et donnera lieu à une contre-visite facturable.

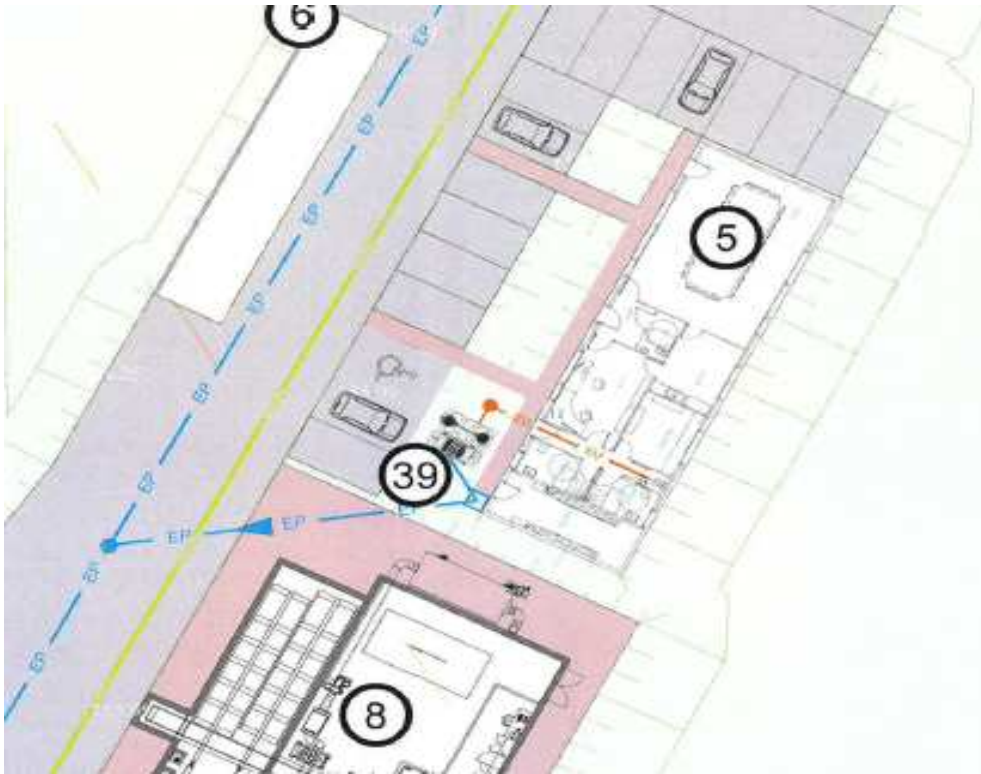
NON CONFORME à l'arrêté du 07/09/2009 modifié par l'arrêté du 07/03/2012 ou à l'arrêté du 21/07/2015

Remarque(s) du contrôleur

Légende

 Bac à graisses	 Filtre à sable vertical drainé	 BA Filtre bactérien absorbant	 Lit d'épandage	 EV Eaux vannes
 Filtre décolloïdeur séparé	 Filtre à sable horizontal drainé	 Puits d'infiltration	 Tranchée d'épandage	 EM Eaux ménagères
 Fosse toutes eaux filtre décolloïdeur intégré	 Filtre à sable vertical drainé surélevé	 FC Filtre compact	 CL Filtre à cheminement lent	 EU Eaux usées
 Fosse septique	 Filtre à sable	 P Phyto-Epuration	 Mare	 EP Eaux pluviales
 Fosse toutes eaux	 Tertre	 Surface	 Fossé	 Liaison de traitement
 Fosse étanche	 Ventilation extraction	 Drain	 Cours d'eau	 Liaison pluviale
 Relevage	 Ventilation primaire	 Puisard	 Puits	 Liaison unitaire
 Micro station	 Regard	 T Sondage à la tarière	 Compteur + niche	 Arbre

Plan



Signature

Signature du Contrôleur :

Date d'édition : 18/03/2021

Le demandeur communiquera cette décision au constructeur et à l'installateur.

Saur devra être informé 5j avant le recouvrement des travaux afin de vérifier la conformité de la réalisation : prendre contact au 06.64.68.36.25.

Références réglementaires

- Code Général des collectivités territoriales - Art L2224.4 et L2224.10.
- Décret du 28/02/2012 relatif à certaines corrections à apporter au régime des autorisations d'urbanisme
- Arrêté du 07/09/2009 modifié par l'arrêté du 07/03/2012 fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif et arrêté du 27/04/2012 relatif aux modalités du contrôle technique exercé par la commune
- Arrêté du 21/07/2015 relatif aux dispositifs d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique > 1,2 kg/j de DBO5
- Norme AFNOR DTU64.1 2012

L'instruction du dossier ne constitue pas une validation des données contenues dans le dossier présenté par le pétitionnaire. L'exactitude du dudit dossier de conception reste sous la seule responsabilité du pétitionnaire ou de son mandataire (architecte, bureau d'étude technique,...).

Ce contrôle ne saurait représenter un contrôle complet de la conformité de l'installation et ne peut être utilisé comme contrôle de cession immobilière.

Dans le cas où le présent contrôle est réalisé dans le cadre d'un permis de construire, la présente attestation de conformité n'est valable que pour le projet présenté dans le cadre du permis de construire.

En cas de modification de l'étude et/ou du permis de construire, la présente attestation de conformité pourra être revue (prestation facturable).

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique pour la gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif. Le recueil des informations correspondantes, entrepris par SAUR, s'inscrit spécifiquement dans le cadre de la mission qui lui a été confiée au titre de l'article L2224-8 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, le pétitionnaire bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Pour exercer ce droit, il pourra s'adresser sur simple demande écrite au service clientèle SAUR.